

# ESPOIR

Hebdomadaire de la C.N.T.

Directeur-Gérant : Antoine TURMO  
Secrétaire de Rédaction : Federica MONTSÉNY

**ABONNEMENTS :**  
sans les pages en espagnol:  
Semestre : 40 F — Annuel : 80 F

**Paiements :**  
à l'ordre de F. SUBIRATS  
CCP 2388 11U - Toulouse  
**Adressés à :**  
CNT - Bourse du Travail  
3, rue Merly, 31000 Toulouse

avec les pages en espagnol :  
France, annuel. . . . . 160 F  
Etranger, annuel. . . . . 200 F  
Avion, ann., Amérique. . . 250 F  
Avion, ann., Australie. . . 270 F

**Paiements :**  
à l'ordre de F. SUBIRATS  
CCP 2388 11 U Toulouse  
**Adressés à :** Francisco Subirats  
4, rue de Belfort, 31000 Toulouse  
Tél. : (61) 62.64.90



Confédération Nationale du Travail - Association Internationale de Travailleurs.

N° 969 DU 25 OCTOBRE 1981

Prix : 1,75 F  
avec pages en espagnol : 3,50 F

# CNT ?

# ÇA EXISTE

La Confédération Nationale du Travail est un syndicat qui s'inscrit dans la lignée de la C.G.T. historique et du syndicalisme révolutionnaire.

Si elle connut, peu après sa fondation en 1946, un certain succès, elle disparut pratiquement du champ social dès 1951. Sa réapparition après 1968 et surtout depuis quelques années n'est pas en soi une surprise car il y a bien des raisons pour des militants syndicalistes de vouloir constituer une centrale refusant la collaboration de classe, autonome des partis et préparant un changement radical de société.

## POURQUOI UN SYNDICAT RÉVOLUTIONNAIRE

Pendant longtemps on a pu s'interroger sur l'opportunité de créer un autre syndicat et nombreux furent les arguments en faveur d'une action au sein des grandes centrales. Or ces arguments, treize ans après 1968, ont perdu beaucoup de leur mordant :  
— Il fallait, disait-on, militer là où étaient les travailleurs ; mais les travailleurs sont dans l'atelier, le bureau, pas seulement dans les syndicats. On répondait que dans les syndicats étaient les travailleurs les plus conscients ; or chacun peut constater et de plus en plus avec la désyndicalisation que ce n'est pas vrai ; à moins de considérer qu'avoir une pratique partielle dans le syndicat c'est être conscient.

— Les minorités révolutionnaires organisées dans les syndicats ne les ont pas du tout influencés dans leur orientation. Ou elles régressent comme à la F.E.N. Ou elles se rallient à la majorité comme à F.O. Ou elles sont incapables d'avoir une quelconque influence dans la reprise en main bureaucratique et le recentrage de la C.F.D.T. A la C.G.T., il y a bien longtemps que les minorités syndicalistes ont été évacuées et seuls des groupes à visée politique — socialistes ou gauchistes — arrivent à contester, de temps en temps, et plus particulièrement en période électorale, la ligne confédérale.

— Mieux, là où les travailleurs ont voulu, contre le gré de leur centrale, amorcer ou continuer une pratique de non-collaboration et autonome, ils se sont fait rappeler à l'ordre, voire exclure.

— Plus que jamais dans l'histoire du mouvement ouvrier les syndicats sont empêtrés dans une pratique collaborationniste et légaliste ; plus que jamais ils sont liés à l'État, aux partis politiques, à l'électoratisme ; plus que jamais ils se bureaucratisent et misent sur le culte de la personnalité.

C'est pour ceci, et pour ne mentionner que l'essentiel, que des militants aux quatre coins de la France et dans divers secteurs décidèrent de relancer la C.N.T. en adoptant des principes d'action syndicaliste simples et clairs, des règles de fonctionnement fédéraliste.



## PRINCIPES D'ACTION

Le syndicat a deux objectifs :

— dans l'immédiat réunir les travailleurs dans un groupement autonome pour leur défense quotidienne ;  
— à terme, construire une organisation révolutionnaire efficace et capable à chaque phase de la révolution, de prendre une part prépondérante dans la construction du socialisme.

Pour leur premier objectif, les militants de la C.N.T. se sont donné une série de principes d'action syndicale qui ne sont pas révolutionnaires en eux-mêmes mais qui ont l'avantage de remettre les décisions aux mains des travailleurs eux-mêmes, ce qui aujourd'hui est déjà révolutionnaire. Ces principes s'adressent soit à l'ensemble des travailleurs, soit aux militants de la C.N.T.

Parmi les travailleurs, les militants de la C.N.T. essaient, par exemple, de favoriser :

— L'assemblée générale souveraine ;  
— les délégués avec mandat précis, c'est-à-dire devant respecter scrupuleusement les directives de l'assemblée générale ;  
— les délégués révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les militants de la C.N.T. s'efforcent de respecter, notamment, les règles suivantes :

— Refus de participer aux organes de collaboration de classes : comités d'entreprise, délégations du personnel ;  
— utilisation tactique de certaines institutions : délégués syndicaux, sections syndicales d'entreprise ;  
— boycott de la participation et de l'élection aux conseils de prud'hommes car les travailleurs ne s'émanciperont pas en élisant leurs juges ;  
— rotation des tâches dans la section syndicale ;  
— incompatibilité des mandats politiques et syndicaux.

Pour le deuxième objectif, l'objectif révolutionnaire, les militants de la C.N.T. considèrent que le syndicat doit former les travailleurs à l'alternative socialiste, pas seulement dans l'entreprise mais partout dans la cité. Il doit donc être un élément d'auto-formation et d'auto-organisation.

Les deux objectifs ne sont pas dissociables. La pratique quotidienne est la meilleure des formations pour l'action révolutionnaire et l'organisation de la société qui en sera issue.

Ces objectifs et modes d'action ne sont pas non plus eux-mêmes dissociables du fonctionnement de la C.N.T.

## PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Un principe fondamental, raison d'être de la C.N.T. : l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, le syndicat doit être totalement indépendant des partis politiques, de toute autre organisation ou association, de l'État.

Ceci étant, la C.N.T. essaie dans son fonctionnement de reproduire la société future en cherchant à allier l'efficacité collective et la liberté individuelle dans un esprit de respect mutuel.

La base de la C.N.T. est constituée de syndicats groupés en unions loca-

les. Les syndicats peuvent s'organiser en fédérations professionnelles et les fédérations locales et régionales. L'ensemble forme une confédération.

Le congrès trace, pour deux ans, les orientations de la confédération qui lieront le bureau confédéral, organe coordinateur de la C.N.T.

Chaque structure est autonome dans la mesure où elle respecte les



statuts et les décisions de congrès qui permettent l'action collective. La notion d'autonomie veut d'abord dire qu'une structure supérieure, notamment le bureau confédéral, ne peut jamais imposer sa décision à une structure inférieure. La C.N.T. fonctionne perpétuellement de la base vers le sommet.

Pour permettre cela, il existe un certain nombre de gardes-fous. Citons, par exemple, l'incompatibilité de toute charge politique ou sociale avec une charge syndicale, l'absence de permanents syndicaux, la rotation à tous les postes de responsabilité.

Actuellement le système fonctionne bien. Est-ce dû à la faiblesse numérique de la C.N.T. ou à la justesse de ses principes ? Que l'histoire lui donne la chance de prouver qu'une organisation de masse peut avoir un fonctionnement fédéraliste anti-autoritaire. En attendant, il est temps de dire ce qu'est aujourd'hui la C.N.T. et quels sont ses moyens.

## LA C.N.T. AUJOURD'HUI

Depuis quelques années la C.N.T. connaît un développement régulier mais encore nettement insuffisant. Que représente-t-elle ? Une vingtaine d'unions locales réparties dans toute la France, un nombre important d'adhérents isolés qui, par la force des choses, ne peuvent se regrouper en union locale pour le moment.

Dans une première phase, loin d'être achevée, il s'agit pour la C.N.T. de s'implanter, de créer localement un noyau syndicaliste. Dans une deuxième phase qui s'amorce dans certains secteurs, la C.N.T. cherche à proposer et impulser des actions selon les méthodes des syndicalistes qu'elle fait siennes.

## SES MOYENS

Pour l'instant, la C.N.T., plus par son implantation nationale que par ses effectifs commence à devenir un outil utile pour des actions coordonnées.

Outre divers journaux locaux, elle dispose d'un hebdomadaire, C.N.T. - Espoir, dont le tirage est de 3 500 exemplaires, qui est ouvert à tous ceux qui œuvrent pour la construction d'un grand syndicat de lutte de classes.

Car là est en définitive l'objet principal de la C.N.T. Ses militants ne sont pas des hurluberlus. Ils ne prétendent pas que la C.N.T. sera ou doit être le grand syndicat révolutionnaire. Compte tenu de leur propre expérience, ils ont pensé que le mieux était d'agir au sein de la C.N.T. tout en la considérant comme un des éléments constitutifs de ce grand syndicat futur.

Et ce n'est pas un hasard si le Congrès du Mans d'avril 1981 a fixé à l'unanimité une orientation par laquelle les structures et les militants sont invités, partout où cela est possible, à renforcer ou créer des liens avec ceux qui hors les grands syndicats, ou qui, encore dans les grands syndicats, œuvrent dans le même sens que la Confédération Nationale du Travail.

Union Locale C.N.T. de Paris



# LES MOTS

## ET LES CHOSES

« La paille des mots et le grain des choses »... Cette expression de Leibniz peut s'appliquer au vocabulaire politique, où souvent la forme est futilité ou imposture, et le fond forfaiture et tragédie (1).

### II. — LE MOT « DÉMOCRATE »

Qu'est-ce que la démocratie ? Étymologiquement, c'est le gouvernement du peuple : de *demos*, peuple, et *kratos*, puissance. Il faut entendre par là que le peuple se gouverne lui-même, et n'est pas gouverné par une catégorie de gens extérieurs à lui. Au mot « peuple », certains ajoutent le mot « travailleur », afin de signifier que seule la partie du peuple qui vit ou a vécu grâce à son travail est habilitée à collaborer au gouvernement.

La justification de la démocratie est éclatante : y a-t-il rien de plus raisonnable que le gouvernement du peuple par le peuple, ni de plus inique que de lui donner des maîtres qui décident à sa place ? Tel est l'avis le plus répandu.

Toutefois, l'application de la doctrine suscite de notables perplexités. Tout le monde ne peut pas gouverner tout le monde parce que tout le monde n'est pas du même avis. Il est donc admis généralement — mais non unanimement — que, dans les cas de pluralisme et de divergence des opinions, la majorité l'emporte sur la minorité. Nul n'ignore que c'est là un expédient arbitraire, gros d'erreur et d'injustice, mais, en présence de l'incertitude, la faillabilité humaine s'y est résignée, si bien que la loi des majorités est devenue, en principe, la loi de la démocratie.

En principe seulement, car, en fait, les minorités décident toujours. Dans les pays capitalistes, les groupes de pression jouissent d'un pouvoir qu'il serait abusif de qualifier de démocratique. La politique libérale accorde un véritable privilège aux membres de partis politiques qui ne rassemblent qu'un pourcentage infime des citoyens. Dans les pays communistes, le parti, réputé élite éclairée du prolétariat et du peuple, n'en réunit qu'une faible fraction ; ses membres ont été endoctrinés dès leur jeunesse ; les uns manifestent une conviction semblable à la foi des Églises, les autres affectent un attachement enthousiaste au régime pour améliorer leur situation et favoriser leur avancement. Il s'ensuit que, dans les nations dites « de démocratie populaire », une toute petite partie du peuple gouverne (ou croit gouverner) tout le peuple. D'ailleurs, à l'intérieur même de cette fraction, un appareil de quelques hommes en gouverne la totalité, et parfois un homme seul s'est emparé d'un pouvoir suffisant pour commander à tout l'appareil, d'où il résulte que des pays soumis à la dictature d'un chef unique ont droit malgré tout à la dénomination de « démocraties », alors que le peuple, loin de gouverner, y est tout juste appelé à obéir ! Ainsi, M. Enver

Hodja en Albanie, M. Ceausescu en Roumanie, M. Kim Il Sung en Corée du Nord, gouvernement autocratiquement des « démocraties populaires », tout comme Napoléon, du 18 mai 1804 au 31 décembre 1805, fut l'empereur d'une république !

Les adversaires de la démocratie légitiment leur hostilité en disant qu'elle ne peut exister, et qu'on doit dissuader le peuple de perdre son temps et ses forces à poursuivre une chimère. Ils donnent l'histoire en exemple : elle enseigne que ce sont toujours des minorités qui ont gouverné, la plupart du temps des représentants des classes possédantes, favorisées, instruites. Ils allèguent que, au lendemain des révolutions qui renversèrent les rôles et les valeurs, des minorités sociales se sont reconstituées et ont repris les rênes du pouvoir. A cela les anarchistes ont répondu par les propositions du socialisme libertaire, dont *Le monde nouveau*, de Pierre Besnard, expose les principes et les structures ; organisation sociale où les contradictions, et les oppositions, librement débattues par des communautés fédérées, devraient être résolues et aplanies au mieux de l'intérêt de tous. Néanmoins, il serait naïf de croire qu'il existe un moyen de satisfaire tout le monde en faisant participer également chaque citoyen à la gestion démocratique de la collectivité : c'est là un idéal qui sera toujours imparfaitement réalisé ; aussi chacun doit-il cultiver l'anarchisme non seulement comme une perspective de société offrant le maximum d'autonomie à la personnalité, mais encore et surtout comme une attitude et une force individuelles devant les problèmes de la vie et le comportement du prochain.

Il y aura toujours des gens qui se désintéresseront des questions gestionnaires et sociales et en abandonneront à d'autres la responsabilité — et, qui plus est, à d'autres qui ne demanderont pas mieux que de s'en charger. Tout le monde ne se passionne pas pour la philatélie ; pareillement, tout le monde n'est pas sensibilisé aux problèmes politiques, tout le monde n'a pas le goût de les étudier ni le talent de les résoudre. Les indifférents, ça existe ; ceux-là délèguent d'instinct leur pouvoir.

L'un des paradoxes de la démocratie est donc celui-ci : la loi des majorités est sa loi, mais ce sont les minorités qui l'animent et la gouvernent. Il faut s'en affliger parfois mais pas toujours. Les minorités sont souvent plus clairvoyantes et plus raisonnables que le grand nombre. C'est une minorité qui a supprimé l'esclavage en Amérique et dans le monde, contre le

consensus oppressif et grégaire des multitudes. La peine de mort est abolie en France par une majorité électorale qui, sur ce point particulier, est, d'après les sondages, minoritaire dans le pays. Aux États-Unis, les droits civiques ont été accordés aux Noirs par une minorité politique. Il arrive que l'opinion publique soit plus réactionnaire et plus obscurantiste que l'autorité.

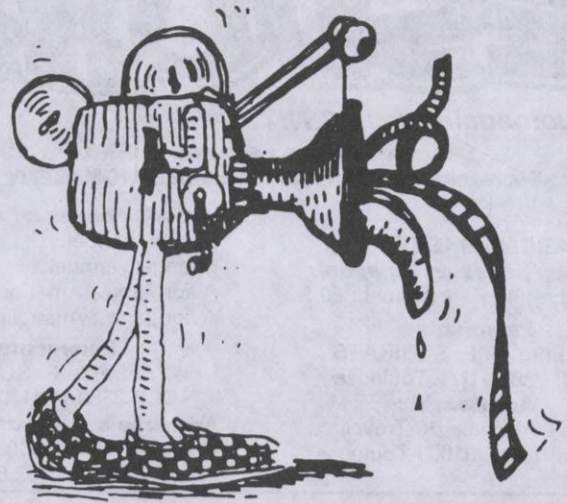
Un des avatars sémantiques du mot « démocratie » est d'être, aux yeux de beaucoup de gens, synonyme de « liberté ». On dit d'une nation que c'est une démocratie quand la loi y assure la liberté de déplacement, de pensée, d'expression, de réunion et de parole, même si la plupart des journaux n'y sont ouverts qu'aux opinions conformistes, orthodoxes des bien-pensants, et même si la majeure partie des décisions qu'y prend le pouvoir vont à l'encontre du désir général. On dit d'un homme : « C'est un parfait démocrate », quand il respecte l'opinion et les croyances d'autrui avec une grande largeur de vues, quand il se montre tolérant envers ceux qui pensent autrement que lui, quand il combat les tentatives liberticides, les idées totalitaires, les fanatismes politiques ou cléricaux. Or, ces définitions se trouvent contrariées par l'appellation de « démocraties populaires » qui a été attribuée à des régimes où la presse est censurée, l'imprimerie et les médias confisqués au profit du parti unique, les rassemblements soumis à son autorisation, les voyages intérieurs assujettis à un passeport, et toute critique du régime justiciable de graves châtements.

Rappelons que la démocratie grecque, mère de toutes celles que le monde a connues, régnait inexorablement sur des milliers d'esclaves, et l'on comprendra peut-être pour quelle raison, à force de signifier n'importe quoi, le mot « démocratie » et les mots « démocrate » et « démocratique » risquent un beau jour de ne plus rien signifier du tout. Il suffit pour s'en convaincre de considérer ce qui sépare le sens que Giscard d'Estaing entendait donner au titre de son livre *Démocratie française* du sens que les dirigeants de l'Allemagne de l'Est donnent au nom officiel de leur pays : « République démocratique allemande ». Le monde est aujourd'hui parsemé de démocraties qui sont le contraire des unes des autres. Le mot est accommodé à des sautes si opposées que, pour parler et pour écrire clairement, on est conduit à l'abandonner.

A suivre  
P.-V. BERTHIER

### PROCHAIN ARTICLE : III. — LE MOT « LIBERTAIRE »

(1) Voir *Espoir-CNT*, n° 968.



## PASSION D'AMOUR

d'Ettore Scola

L'Italie de Victor-Emmanuel II (le film est très précisément situé dans les années 1862 et 1863), une ville de garnison à la frontière du royaume. Les hostilités ont cessé pour un temps — on ne se bat guère que dans la lointaine Pologne en janvier 1863. Le monde militaire, replié dans ses casernes immenses et désertes, vit l'uniformité des jours vacants ponctués de rites inutiles. Un jeune et bel officier (Bernard Girardeau), bien vivant, amoureux en ville d'une fort jolie femme (Laura Antonelli), est muté dans cet univers figé. A la table du colonel, une chaise vide à côté de la sienne l'intrigue : c'est celle de Fosca, la cousine du colonel, que le jeune officier, Giorgio, ne rencontre que plusieurs jours après. Fosca est laide, d'une laideur totale, et sa difformité s'étend à tout son être, car elle est, de plus, malade, en proie à de terribles convulsions, secouant toute la maison de ses cris horribles. Elle est intelligente aussi, sachant très bien analyser son incurable solitude et sa souffrance, et soudain animée d'un frénétique désir d'aimer. Elle aime comme elle lit : elle dévore les livres, sa voracité d'animal malfaisant va s'emparer du bel officier et le détruire.

Un jour, le médecin de la garnison — personnage assez conventionnel joué par Jean-Louis Trintignant — explique au beau Giorgio que Fosca va mourir si Giorgio ne passe pas la nuit avec

elle. Giorgio se trouve alors prisonnier de tout un système : hiérarchique de l'obéissance hiérarchique (sauver Fosca, n'est-ce pas la suprême preuve d'obéissance et de respect à l'égard du colonel ?), du respect de la science (l'avis du médecin a un caractère sacré), du sentiment humanitaire. Situation d'autant plus pitoyable et tragique qu'Ettore Scola peint tout cet univers avec les couleurs impitoyables de la décadence : le colonel est un brave homme, mais il reconnaît qu'il est sans bravoure ; le médecin avoue lui-même ne plus rien savoir...

Giorgio, dans la première nuit qu'il passe auprès de Fosca, ne fait donc qu'obéir à un ordre, qui n'est certes jamais formulé explicitement, mais qui lui est prescrit de la façon la plus absolue par le monde dans lequel il évolue et par ses codes. Ensuite seulement la pitié naît en lui, et atténuée progressivement l'horreur, le dégoût premiers qu'il éprouvait à l'égard de cette créature difforme. Le piège ne cesse de se resserrer sur lui, avec une Fosca de plus en plus exigeante, dévorante ; ou plutôt les ravages s'intériorisent. Dans une brève lueur Giorgio croit encore découvrir que son amour, qui ne donnait que le bonheur à son ancienne maîtresse, donne à Fosca la vie. Mais ce n'est là qu'un instant, et toute sa destinée bascule et sombre, aux prises avec la mort et la folie.

Coline





# REFUS DU NUCLÉAIRE A GOLFECH COMME AILLEURS

Après la décision du gouvernement, entérinée par l'Assemblée nationale, pour la construction de 6 centrales nucléaires, le choix des sites se fera après consultation des « élus »...

## Réponse du Groupe libertaire d'Agen :

Les Libertaires ne se situent pas par rapport aux promesses électoralistes (promesses non tenues), leur position de principe étant le refus de la délégation de pouvoir. Leurs seuls points de repère sont les faits et les actes des gouvernements qui se succèdent et qu'ils subissent.

Les promesses électorales non tenues ne concernent que les électeurs et leurs députés élus.

En tant qu'opposants à la construction de la centrale nucléaire de Golfech, nous savons que les choix énergétiques, en l'occurrence celui du nucléaire, sont guidés par les demandes d'une économie de marché (profit, concurrence, compétitivité, etc.), même si certains refusent de l'admettre d'une manière aussi catégorique.

La manœuvre gouvernementale relative au choix des sites appelle plusieurs remarques :

— D'abord, il est clair aujourd'hui que le gouvernement s'est engagé à poursuivre le programme nucléaire giscardien dans son ensemble. S'il y a une différence, elle est dans la forme, non sur le fond.

6 centrales seront construites au lieu des 9 prévues antérieurement ; mais les 3 projets mis sur la touche ne sont pas remis en

question : ils sont mis en veilleuse jusqu'en 1983. A ce moment-là, sous le prétexte de nouveaux « impératifs » économiques, on nous fera « accepter » la suite du programme inachevé.

— Ensuite, nous considérons comme inadmissible en tant qu'antinucléaires, le choix des sites par les élus, car LE CHOIX ÉTAIT : LE NUCLÉAIRE, OU SON ALTERNATIVE : LES ÉNERGIES NOUVELLES.

— A propos des élus... Une délégation du Lot-et-Garonne, comprenant M. le Maire d'Agen, M. Ricci, a été reçue le 2 octobre au Ministère du Plan. Cette « délégation » était porteuse d'un message au nom d'un engagement personnel, mais aussi d'une prétendue « majorité » de la population, POUR DÉFENDRE GOLFECH.

M. le Maire d'Agen n'a pas été élu sur des critères pro ou antinucléaires... pas plus que les élus qui l'accompagnaient.

Quant au choix de la population, rappelons qu'un seul référendum a été organisé — en Tarn-et-Garonne — et que la population locale avait rejeté le projet de centrale à 83 %.

Sur Agen, jamais ; mais il y a pire.

Il y a près d'un an, une association locale antinucléaire, SOS Golfech, s'appuyant sur une

campagne de signatures, demanda au maire d'Agen (feu le docteur Esquirol) et à son équipe municipale, un DÉBAT AVEC EDF ET LES ÉCOLOGISTES — débat qui aurait pu être suivi d'un référendum. La délégation de SOS Golfech fut reçue par le maire.

AUCUNE SUITE NE FUT DONNÉE A CETTE DÉMARCHÉ POURTANT DÉMOCRATIQUE, malgré plusieurs centaines de signatures agenaises.

Cette pratique montre bien que les élus, hier comme aujourd'hui, ne représentent qu'eux-mêmes.

Et quand on nous parle de démocratie, nous voudrions bien savoir de laquelle il s'agit.

La manifestation du 4 octobre sur le site de Golfech prouve que les populations n'acceptent pas d'être déconsidérées, bafouées, et finalement, niées.

Le groupe d'Agen de la F.A. appelle aujourd'hui plus que jamais tous les antinucléaires et plus particulièrement tous les libertaires :

— à l'intensification de la résistance au programme nucléaire ;

— à participer à la marche antinucléaire qui partira le 28 octobre de Golfech, pour arriver le 31 octobre à Toulouse où se situera le point fort de cette mobilisation.

Groupe libertaire de la F.A.  
AGEN

## A L'OMBRE DU CHANGEMENT

# L'EXPULSION

Lundi 12 octobre, la plupart des habitants d'un hôtel « meublé » du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris sont à leur travail quand un huissier de justice (bon père de famille) et son adjoint, accompagnés par une bande de démolisseurs, font irruption dans l'immeuble au milieu de la matinée.

En peu de temps, le saccage est accompli : l'hôtel est définitivement inhabitable, les matelas ont échoué dans la cour intérieure et forment un amas inerte, désolant et révoltant, sous la petite pluie fine et le froid ; portes et cloisons sont abattues ; des meubles défoncés.

C'est de la sorte qu'une vingtaine d'immigrés musulmans ont été expulsés.

Résultat de l'opération digne des pratiques nazies :

— l'huissier, qui s'était fait passer pour un policier, n'était pas habilité par la préfecture, ni par la mairie de Paris, a été entendu une bonne partie de l'après-midi par les services de

police ainsi que le prétendu propriétaire de l'hôtel qui n'est autre que l'entrepreneur ayant dirigé les manœuvres.

— La police n'avait pas reçu d'instructions quand la dizaine de Portugais (ironie du sort, division de classe oblige) exécutaient complaisamment les ordres.

— S'ils n'avaient pas grand-chose, les travailleurs et les chômeurs immigrés se sont retrouvés à la rue avec moins encore en leur possession.

Si l'actuel ministre de la justice a fort à faire, il aura bien du travail sur la planche s'il veut contribuer directement au changement que nous « propose » le nouveau chef de l'État : la modification dans la formation des huissiers tout en permettant aux professionnels, tous bons pères de famille et pas spécialement racistes, d'appliquer la loi avec un peu moins de mensonges, d'hypocrisie et de violences (gratuits au demeurant).

Frédéric

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Circa Marseille organise dans ses locaux, 5, rue des Convalescents, 13001 Marseille une exposition sur l'Antimilitarisme qui se déroulera du lundi 2 au samedi 14 novembre prochain.

Cette exposition sera ouverte au public tous les jours de 15 h à 18 h 30. Des débats, tables rondes, etc. sont prévus.

Pour tous renseignements complémentaires, écrire au Circa Marseille.

Annexe de Marseille  
B.P. 40  
13382 Marseille Cedex 13



# POUR UNE GRÈVE GÉNÉRALE DISTRIBUTIVE

Comme Roland Carpentier l'a indiqué dans son article intitulé :

« Pour un syndicalisme distributif : lutter autrement », paru dans le n° 964 du 29.9.1981, il convient de rechercher tous ensemble d'autres moyens de lutte qui soient efficaces. Il propose la grève de perception ou de gratuité dans les services publics.

Des exemples de cette « sorte de grève » peuvent être cités :

— Les bus de Nantes ont roulé sans que les usagers aient à payer ;

— il en a été de même récemment à Rotterdam ;

— réparations gratuites dans certains garages Peugeot en Bretagne (Brest, St-Nazaire, Lorient, Vannes, etc.) ;

— soins gratuits de dentistes ;

— consultations gratuites dans certains hôpitaux (Créteil, Garches, etc.) ;

— chariots de marchandises non payées à la caisse de supermarchés...

revendicatif pour ceux qui la font ;

4° fasse qu'elle ne soit plus dirigée par quelques « pontifes » mais générale c'est-à-dire avec une participation collective des travailleurs à leur lutte.

5° soit bénéfique sur le plan révolutionnaire c'est-à-dire empiétant, comme le salaire garanti dissocié du travail fourni, sur les principes d'une économie distributive, égalitaire où les services publics seront gratuits.

Comme la revendication pour l'emploi, la grève classique par arrêt de travail dans les services publics va dans le sens du système capitaliste : pas d'argent sans travail — on ne tolère pas le don ou la gratuité —. Rien d'étonnant sur le comportement des syndicats cautionnant une politique où les services publics resteront payants, où le salaire resterait lié au travail fourni. Il s'agit donc pour les travailleurs de prendre en mains leurs luttes : l'action qui aboutit à la gratuité va dans ce sens : on continue le travail avec une participation collective des travailleurs aux décisions et déroulement de la lutte : les postiers distribuent le courrier non affranchi aux usagers, les cheminots font rouler les trains gratuitement, les travailleurs des bus et métro font de même, etc. Ce genre de lutte est certain d'avantages que n'a pas la grève par arrêt de travail dans les services publics. Ce moyen de lutte pourrait dès aujourd'hui être mis en application à la S.N.C.F. pour populariser les grèves dans le secteur privé : les ouvriers d'une entreprise en lutte se déplaçant gratuitement pour expliquer leur lutte aux ouvriers d'autres entreprises (cela serait autre chose que les rapports d'état-major syndicaux et de plus les ouvriers apprendraient à se parler, à se connaître).

En mai 1968 les travailleurs étaient isolés, séparés, chacun dans son usine, dans sa corporation, seules les directions syndicales se côtoyaient, il est vrai qu'elles ne désiraient pas autre chose, les trains étaient immobilisés dans les gares. Un comble en somme de légalisme puisque les travailleurs font ce travail pour le capital en temps de « paix sociale » et ne le font pas pour eux et l'ensemble des travailleurs contre le capital en période de conflit.

G. Anthome



Il devient évident que beaucoup de personnes deviennent sceptiques sur les grèves telles qu'elles sont actuellement pratiquées : prenons par exemple la grève des P.T.T. de 1974 qui a été à plusieurs titres exemplaire car elle a été une grève unitaire, dure, se soldant par une victoire du patronat : voilà qui devrait nous donner à réfléchir. La volonté des ouvriers permet de dire que les grévistes étaient combattifs, s'il y a eu échec c'est que la lutte utilisée n'était peut-être pas la meilleure et qu'il convient d'en trouver une qui :

1° touche le patron à la caisse ;

2° soit populaire auprès des usagers et des autres travailleurs ;

3° soit bénéfique sur le plan



# CÉNÉTISTEMENT VÔTRE

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### LE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL :

Nous nous prononçons contre les délégués du personnel pour plusieurs raisons :

En l'absence de conflit direct, tout délégué est superflu. C'est aux travailleurs réunis en assemblée générale de décider de la marche à suivre et de nommer, si c'est utile, une ou plusieurs personnes pour transmettre au patronat ou à la direction les décisions prises.

Les délégués sont mandatés sur un point précis et sur ce point seulement, ils sont de plus révocables à tout moment.

Les délégués du personnel sont élus pour un an : durant cette année, les travailleurs ne peuvent pas contrôler réellement leurs agissements, ni les révoquer.

On sait (surtout dans les petits établissements) les facilités qu'a la direction à « mettre dans sa poche » le délégué du personnel. Dès lors le délégué se comporte plus en collaborateur de la direction qu'en porte-parole de ses camarades.

Enfin parce que le fait de déléguer ainsi ses pouvoirs s'oppose à l'autonomie individuelle et au potentiel qu'a chaque exploité de gérer lui-même sa vie et ses luttes, et se prête aux jeux du pouvoir et des bureaucraties syndicales.

### LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

C'est une institution de collaboration de classe. Que gagnent les travailleurs à être informés et

consultés sur les questions économiques sachant que souvent l'information est incomplète ou inutile, que l'avis ne sert à rien ? D'autant plus qu'il est bien reconnu qu'en dernier recours c'est la direction qui tranche. Si nous voulons une société égalitaire, il importe de ne plus faire le jeu du patronat et de l'État.

**POUR TOUTES CES RAISONS LA C.N.T. APPELLE A BOYCOTTER CES ÉLECTIONS OU A VOTER BLANC OU NUL...**

Syndicat de l'éducation  
C.N.T.-A.I.T. Gers-Pyrénées

C.N.T.-A.I.T.  
Bourse du Travail  
Fernand-Pelloutier  
10, rue Mirabeau  
32000 AUCH

## GRÈVE AUX COURRIERS DU MIDI

Les Courriers du Midi, entreprise de transport à Montpellier sont en grève illimitée avec occupation des locaux depuis 15 jours.

La C.N.T. intervient dans cette lutte d'une manière active, soutenant, entre autres, avec quelques sympathisants anarcho-sindicalistes, le comité de lutte qui s'est constitué le premier jour du conflit.

Ce comité de lutte est mandaté par l'assemblée générale des travailleurs pour coordonner, impulser l'action, négocier avec la direction.

Les revendications décidées par le personnel sont :

— 15 % d'augmentation de la masse salariale ;

— les 40 heures en 5 jours de travail, car pour le moment nous en sommes loin.

Le conflit tourne à l'épreuve de force avec la direction et risque de s'éterniser.

Cette lutte est jusqu'à présent organisée dans une optique d'action directe et de démocratie à la base.

Soutenez la lutte des travailleurs des Courriers du Midi.

Syndicat des Transports  
C.N.T.  
19, rue des Suisses  
13200 ARLES



\* **LILLE (59)**  
C.N.T.  
c/o CLES  
23, rue de Fontenoy  
59000 LILLE

\* **MARSEILLE (13)**  
C.N.T.  
Bourse du Travail  
13, rue de l'Académie  
13006 MARSEILLE

\* **MONTPELLIER (34)**  
C.N.T.  
232, chemin des Aiguillères  
34980 MONTFERRIER/LEZ

\* **GEAUNE (40)**  
C.N.T.  
c/o Émancipation  
Boîte Postale 5  
40320 GEAUNE

\* **NOGENT-LE-ROTROU (28)**  
M.S.  
Boîte Postale 17  
72150 LE GRAND LUCÉ

\* **LE HAVRE (76)**  
C.N.T.  
Boîte Postale 4056  
76077 LE HAVRE Cedex

\* **PARIS (75)**  
C.N.T.  
33, rue des Vignoles  
75020 PARIS

\* **LE MANS (72)**  
M.S.  
Boîte Postale 17  
72150 LE GRAND LUCÉ

\* **PÉRIGUEUX (24)**  
C.N.T.  
10, boulevard Stalingrad  
24000 PÉRIGUEUX

### DERNIÈRE MINUTE :

Le Syndicat de l'éducation du Gers nous communique :

Les enseignants du Lycée, du Collège et du L.E.P. (1) entameront une grève sous forme de suspension de cours dans leurs disciplines respectives à partir du lundi 19 octobre s'ils n'obtiennent pas la création immédiate d'un poste complet d'anglais demandé et justifié par M. le Proviseur.

Les démarches faites par M. le Proviseur, les parents d'élèves et les professeurs n'ont abouti à ce jour qu'à l'attribution provisoire de 8 heures ce qui ne règle en aucun cas les problèmes posés par l'enseignement de cette discipline.

Il n'est pas tolérable qu'une décision arbitraire ou l'absence de déci-

sion prive les établissements mirandais du secondaire d'un poste auquel ils ont droit.

La grève sera immédiatement suspendue dès que les enseignants auront l'engagement que le poste complet sera attribué.

Pour l'intersyndicale et les professeurs non syndiqués des établissements du secondaire de Mirande

N.B. : Lors de cette grève, les enseignants seront présents dans l'établissement ; ils assureront la surveillance des classes qui sont sous leur responsabilité.

(1) Il s'agit des établissements scolaires de la ville de Mirande (N.D.L.R.).

